

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 1er juillet 2015

## Communiqué de presse

### Une ambition pour la pêche à l'horizon 2020

Le 22 juin 2015, la Direction de la mer a présenté le plan de relance de la filière pêche et cultures marines aux associations de marins pêcheurs, en présence du représentant du Comité régionale des pêches maritimes et des élevages marins.

En effet, depuis ces deux ans, l'État, les collectivités territoriales et le CRPMEM, se sont associés pour construire un véritable plan de relance. C'est ainsi près de **30 millions d'euros d'aides publiques qui pourront être mobilisés en Martinique sur la période 2015-2020** pour appuyer les professionnels du secteur dans leurs projets, ou pour faire face aux surcoûts induits par l'éloignement et l'insularité du territoire.

Cette mobilisation massive et sans précédent vise à apporter des réponses pérennes aux difficultés structurelles du secteur. Il s'agit prioritairement de maintenir l'emploi dans une filière qui compte dans l'économie et le développement de l'île.

Dans cette optique, plusieurs outils sont en cours de mise en œuvre, parmi lesquels les mesures prévues dans le cadre du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui vient appuyer celles inscrites au titre du plan chlordécone III.

La principale innovation de ce plan consiste en la mise en place, avec le soutien financier de l'État, d'une plateforme d'accompagnement personnalisé au service des professionnels.

Les marins-pêcheurs bénéficieront d'un accueil de proximité à travers des permanences assurées par la Boutique de Gestion, acteur clé du dispositif, dans les principaux ports de la Martinique.

La première phase du dispositif, qui sera lancée en juillet 2015 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année, visera à établir un diagnostic précis de la situation de leur entreprise, et à apprécier au plus près leurs problématique et leurs projections professionnelles. Sur la base de ce diagnostic, et en fonction de leur profil et de leurs aspirations, les marins-pêcheurs qui en émettront le souhait seront accompagnés dans un parcours individualisé, consistant à consolider ou adapter leurs activités, diversifier leurs sources de revenus, mutualiser leurs outils de production (armements coopératifs, coopératives de producteurs), ou encore, le cas échéant, à bâtir et mettre en œuvre un projet de reconversion.

En dernier recours, notamment pour les marins-pêcheurs en âge de partir à la retraite, un mécanisme d'aide sociale sera mis en place, en concertation avec les acteurs locaux de l'action sociale.